

# Municipalité de Saint-Anicet



## AVIS PUBLIC

### RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE

Avis est donné que lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2024, le Conseil municipal a adopté une résolution de contrôle intérimaire, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, portant le numéro 2024-02-1102 et intitulée :

**RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE ENCADRANT LES NOUVELLES UTILISATIONS AU SOL, LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS, LES DÉMOLITIONS ET LES OPÉRATIONS CADASTRALES DANS UNE PARTIE DU PÉRIMÈTRE URBAIN LE « NOYAU VILLAGEOIS » SOIT LES ZONES CON-124, M-101, REC-6 ET C-110**

La résolution peut être consulté au bureau de l'Hôtel de Ville, du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Avis public donnée à Saint-Anicet, ce 12 février 2024.



Denis Lévesque  
Directeur général et greffier trésorier